

GARANTIE FINANCIÈRE

Garantie financière de la CGAIM des fonds déposés par la clientèle

C INVEST

4 rue du DEVON

44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Sociétaire n°26900 P Carte professionnelle n°1266T

DELIVREE PAR LA PREFECTURE DE LA LOIRE ATLANTIQUE

TOUS LES VERSEMENTS DOIVENT OBLIGATOIREMENT ETRE FAITS AU MOYEN SOIT DE CHEQUES BARRES, DE VIREMENTS BANCAIRES OU VIREMENTS POSTAUX, A L'ORDRE DE CACEIS CORPORATE TRUST (COMPTE N° 51838389003

Conformément au 1er alinéa de l'article 52 du décret du 20 juillet 1972
Tous les versements ou remises doivent donner lieu à la délivrance d'un reçu.
Ce reçu est conforme à un modèle fixé par arrêté conjoint du garde des sceaux,
ministre de la justice, et du ministre de l'économie et des finances.
Un double du reçu demeure dans un carnet de reçus.

GARANTIE FINANCIERE ACCORDEE EN TRANSACTION IMMOBILIERE

120.000 €

CGAIM - Caisse de Garantie de l'Immobilier

89, rue La Boétie - 75008 Paris - tél. : 01 44 95 22 22 - fax : 01 44 95 22 29

www.cgaim.fr - Société coopérative de caution mutuelle à capital variable régie par la loi du 13 mars 1917 et les textes subséquents.

Agréée par le Comité des Etablissements de Crédit en qualité de Société Financière - RCS Paris 662 028 471 - Siret 662 028 471 000 24 - n° TVA intracommunautaire FR 46 662 028 471 - Code NAF 6511 Z